

 <p>utbm université de technologie Belfort-Montbéliard</p> <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F 90010 Belfort Cedex tél. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail <prénom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE 07</p> <p>Gestion financière et de l'investissement</p> <p>Premier partiel</p> <p>Durée : 1 heure 30 + 5 minutes de lecture de sujet</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Mardi 3 mai 2011</p>

Étude de cas : la société HALGAND

Le sujet comporte cinq dossiers. Les cinq dossiers sont indépendants.

Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les ordinateurs portables et les téléphones mobiles ne sont pas autorisés.*
- *Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.*
- *Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous séparerez distinctement les différents dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

Rappel : *L'unité monétaire en vigueur en France est l'euro et sa déclinaison le centime d'euro.*

La société HALGAND est une PMI organisée sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS) au capital social de 800 000 euros réparti en 3 125 actions de nominal 256 euros. La société HALGAND a été créée en 1980. Le président actuel de la société HALGAND est Monsieur Cyrille Halgand. Le siège social de la société HALGAND se situe à Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique). L'exercice comptable de la société HALGAND commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars (de l'année qui suit). La société HALGAND emploie 185 salariés (dont 21 ingénieurs et cadres) au 31/03/2010. La société HALGAND est spécialisée dans la mécanique de précision. Elle est en mesure de fournir une réponse globale aux besoins de ses clients, de la conception à la réalisation (usinage et formage) de profilés en aluminium de grande dimension. Elle compte notamment parmi ses clients Airbus, Snecma, Framatome, Air Liquide ou Alstom Transport. Elle est certifiée ISO 9001 v2000 et EN 9100.

Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes utilisé par la société HALGAND
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 3 : Plan d'amortissement en système linéaire du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 4 : Plan d'amortissement en système dégressif du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 5 : Plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 avec avantage fiscal retraité (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 6 : Plan d'amortissement en système dégressif du centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800 cédé (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7 : Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2011 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/03/2011 (à compléter et à restituer avec la copie)

PREMIER DOSSIER

La société HALGAND a acquis le 20/10/2010 un logiciel de contrôle des applications de rivetage des pièces fabriquées pour l'industrie aéronautique. Ce logiciel, sans équivalent sur le marché, a été conçu par une société de services et d'ingénierie informatique (S.S.I.I.). Le logiciel a été mis en service le 05/11/2010.

Le prix de vente facturé par la S.S.I.I. s'élève à 48 000 euros H.T. (facture n° 693). Il inclut 3 000 euros H. T. de frais de formation des techniciens et ingénieurs concernés.

Ce logiciel relève du taux normal de TVA à 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel logiciel.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement ce logiciel selon le système linéaire sur une durée de quatre ans.

Travail à faire :

1. Enregistrer – selon la technique du journal – dans le système d'information de la société HALGAND l'acquisition du logiciel de contrôle des applications de rivetage. Le règlement de la facture à la S.S.I.I. n'est pas demandé [**1 point**].
2. Calculer la dotation annuelle aux amortissements du logiciel de contrôle des applications de rivetage à la clôture de l'exercice au 31/03/2011 [**0,5 point**].
3. Enregistrer – selon la technique du journal – dans le système d'information de la société HALGAND la dotation annuelle aux amortissements du logiciel de contrôle des applications de rivetage calculée à la question précédente [**1 point**].

DEUXIÈME DOSSIER

La société HALGAND a acquis le 07/09/2009 un centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 robotisés à l'état neuf. Le prix d'achat net négocié s'élève à 128 000 euros H.T. Le prix d'achat net H.T. est assujéti au taux normal de TVA de 19,6 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf. Cette machine a été acquise à crédit auprès de la société DMG France (facture n° 5724).

Cette machine a été mise en service le 16/09/2009 après formation des opérateurs et réalisation de divers jeux d'essai. Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de dix ans. Cependant, sur conseil de l'expert-comptable de la société HALGAND, les dirigeants ont décidé de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Enregistrer – selon la technique du journal – dans le système d'information de la société HALGAND la valeur d'acquisition amortissable du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 robotisés. Le règlement de la facture à DMG France n'est pas demandé [1 point].
2. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 robotisés selon le système linéaire (annexe 3 à compléter et à restituer avec la copie) [1 point].
3. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 robotisés selon le système dégressif (annexe 4 à compléter et à restituer avec la copie) [2 points].
4. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement avec avantage fiscal retraité du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 robotisés (annexe 5 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].
5. Enregistrer – selon la technique du journal – la dotation annuelle aux amortissements de l'exercice clos au 31/03/2011 [1,5 point].

TROISIÈME DOSSIER

La société HALGAND a émis le 12/07/2010 la facture n° 852 par laquelle elle s'engage à céder un centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800 à une autre entreprise industrielle pour un prix de cession H.T. de 13 000 euros (TVA à 19,6 % en sus).

Cette machine industrielle avait été acquise neuve le 12/05/2004. Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 98 000 euros (TVA à 19,6 % en sus). Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf. Cette machine industrielle avait été mise en service le 26/05/2004 après la formation des opérateurs et techniciens et réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service, il avait été décidé d'amortir le centre d'usinage Forest-Liné quatre axes sur une durée de huit ans selon le système dégressif en en vigueur à cette date.

Travail à faire :

1. Présenter le plan d'amortissement du centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800 selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie) [3 points].
2. Enregistrer au 12/07/2010 – selon la technique du journal – la facture relative à la cession centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800 cédé [1 point].
3. Enregistrer au 31/03/2011 – selon la technique du journal – la sortie du patrimoine de la société HALGAND du centre d'usinage Forest-Liné quatre axes cédé [1 point].

QUATRIÈME DOSSIER

Parmi les actifs pris en crédit-bail par la société HALGAND, on relève un contrat portant sur une fraiseuse à portique cinq axes 8 000 * 2 200 * 500.

Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Valeur d'acquisition H.T. : 162 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 4 000 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- Valeur du dépôt de garantie versé : 3 000 euros (exonéré de TVA)
- Le contrat a été signé le 10/06/2008 pour une durée de douze ans
- La fraiseuse à portique cinq axes 8 000 * 2 200 * 500 a été mise en service le 23/06/2008
- Valeur de la redevance mensuelle H.T. : 1 320 euros (TVA à 19,6 % en sus)
- La redevance est prélevée sur le compte bancaire de la société HALGAND chaque 10 du mois
- Le prélèvement de la première redevance est intervenu le 10/06/2008
- La dernière redevance sera prélevée le 10/05/2020
- La fraiseuse à portique cinq axes 8 000 * 2 200 * 500 aurait été amorti économiquement, selon le système linéaire, sur une durée de douze ans si elle avait été acquise en pleine propriété par la société HALGAND
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à la prise en crédit-bail d'une fraiseuse à portique cinq axes 8 000 * 2 200 * 500
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat

Travail à faire :

1. Enregistrer – selon la technique du journal – la redevance prélevée sur le compte courant bancaire de la société HALGAND le 10/04/2011 [1 point].
2. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2011 (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie) [2,5 points].
3. Calculer la dotation équivalente aux amortissements qui aurait été constatée au 31/03/2011 si la fraiseuse à portique cinq axes 8 000 * 2 200 * 500 avait été acquise en pleine propriété par la société HALGAND [0,5 point].
4. Présenter l'extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/03/2011 (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie) [0,5 point].

CINQUIÈME DOSSIER

Pour la première fois depuis qu'elle a été créée, la société HALGAND est parvenue en 2010 à obtenir un contrat auprès de l'avionneur brésilien EMBRAER. Ce contrat porte sur l'usinage de panneaux de structure. Le montant du contrat s'élève à 52 000 reals brésiliens (BRL). Cette vente est exonérée de TVA. La société HALGAND n'a pas contracté de couverture de change. La facture a été émise par la société HALGAND le 23/04/2010. Cette facture a été acquittée en totalité le 30/06/2010 par EMBRAER au moyen d'un virement bancaire international sur le compte bancaire de la société HALGAND. On négligera les commissions prélevées par la banque.

Les cours de change relatifs à cette opération sont les suivants :

- Cours du real brésilien le 23/04/2010 : 1 € = 2,2964 BRL
- Cours du real brésilien le 30/06/2010 : 1 € = 2,2082 BRL

Travail à faire :

1. Calculer la valeur de la facture en euros à la date de facturation [0,5 point].
2. Calculer la valeur de la facture en euros à la date de règlement [0,5 point].
3. Enregistrer – selon la technique du journal – le règlement perçu par la société HALGAND de l'avionneur EMBRAER et le résultat de change dégagé [1 point].

ANNEXE 1
Extrait du plan de comptes utilisé par la société HALGAND

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
1061	Réserve légale
110	Report à nouveau (bénéfice)
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
205	Concessions, brevets et droits similaires
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
261	Autres titres de participation
271	Autres titres immobilisés – droit de propriété
...	...
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
411	Clients
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
512	Banque
...	...
601	Achats de matières premières
612	Redevances de crédit-bail
...	...
666	Pertes de change
6752	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées
68111	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
701	Ventes de produits finis
706	Ventes de prestations de services
...	...
766	Gains de change
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires

ANNEXE 2
Durée et taux d'amortissement

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 3 décembre 2008 et à partir du 1 ^{er} janvier 2010		Biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	$33^{1/3}$	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	$16^{2/3}$	1,75	29,17	2,25	37,51
$6^{2/3}$	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	$8^{1/3}$	2,25	18,75	2,75	22,91
15	$6^{2/3}$	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75

ANNEXE 3 (à compléter et à restituer avec la copie)

Plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 amorti selon le système linéaire

Désignation du bien : Centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :
 Durée d'amortissement prévue :
 Taux d'amortissement linéaire :
 Date de clôture du premier exercice comptable :
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 4 (à compléter et à restituer avec la copie)

Plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 amorti selon le système dégressif

Désignation du bien : Centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500

Date d'acquisition :

Date de mise en service :

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Coefficient dégressif :

Taux d'amortissement dégressif :

Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 5 (à compléter et à restituer avec la copie)
Plan d'amortissement du centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500 avec
retraitement de l'avantage fiscal

Désignation du bien : Centre d'usinage DMG cinq axes 800 * 600 * 500
 Date d'acquisition :
 Date de mise en service :
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

ANNEXE 6 (à compléter et à restituer avec la copie)

Plan d'amortissement du centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800 cédé et amorti selon le système dégressif

Désignation du bien : Centre d'usinage Forest-Liné quatre axes 2 400 * 700 * 800

Date d'acquisition :

Date de mise en service :

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Durée d'amortissement prévue :

Taux d'amortissement linéaire :

Coefficient dégressif :

Taux d'amortissement dégressif :

Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :

Date de clôture du premier exercice comptable :

Prorata du premier exercice :

Date d'ouverture de l'exercice de cession :

Date de cession :

Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

ANNEXE 7 (à compléter et à restituer avec la copie)
Extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/03/2011

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel H.T.
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	
Installations techniques, matériel et outillage industriels							

ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie)
Extrait du tableau de retraitement des redevances de crédit-bail au 31/03/2011

Postes du bilan	Redevances versées H.T.	Dotations équivalentes aux amortissements	Intérêts équivalents versés
Installations techniques, matériel et outillage industriels			